



Munich Personal RePEc Archive

Fiscal credibility in Senegal

Diagne, Youssoupha Sakrya

9 December 2014

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/114166/>
MPRA Paper No. 114166, posted 12 Aug 2022 12:15 UTC

LA CREDIBILITE BUDGETAIRE AU SENEGAL

Par Youssoupha Sakrya DIAGNE

Décembre 2014

RESUME

Le présent document évalue l'état de la crédibilité budgétaire au Sénégal sur la période 1993-2013. Les tests empiriques proposés par Hamilton et Flavin (1986), Trehan et Walsh (1991) et Quintos (1995) sont appliqués aux données du Sénégal pour vérifier la soutenabilité budgétaire. Les résultats montrent que le budget est faiblement soutenable. En effet, l'ajustement des dépenses publiques par les recettes budgétaires est partiel. A partir de la relation de cointégration entre les deux variables, il apparaît qu'une augmentation de 1% des dépenses publiques s'accompagne de 0,56% de recettes budgétaires supplémentaires. Ce résultat est proche de celui obtenu par Quintos (1995) pour les Etats Unis sur la période 1950-1992 qui est de 0,6% et supérieur à l'ajustement estimé par l'INSEE (2004) sur les données de la France de 1978 à 2003 mesuré à 0,24%.

Cependant, l'analyse descriptive des lois de finances a révélé une faible discipline dans le processus de préparation et d'exécution des dépenses publiques se manifestant par des modifications répétitives de la composition des dépenses en cours d'année. De telles pratiques ont pour effet de compromettre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté et à terme entament la transparence budgétaire et fragilisent les institutions en charge de la préparation, de l'exécution et du contrôle du budget.

Mots clés : Crédibilité budgétaire, discipline budgétaire, contrainte budgétaire intertemporelle

Classification JEL: H61, H68, H63

ABSTRACT

This paper measures fiscal credibility in Senegal from 1993 to 2013. Empirical tests developed by Hamilton and Flavin (1986), Trehan and Walsh (1991) and Quintos (1995) are performed on Senegalese data to assess fiscal sustainability. Results show that the intertemporal budget constraint is weakly met. Public expenditures are partially covered by Government's revenue according to the long term relationship between both variables. 1% increase in government spending is covered by 0.56% additional revenue. However, Senegal performs better than France according to estimates provided by INSEE (2004) which show a 0.24% adjustment of public spending by Government's revenue between 1978 and 2003. In fact, Senegal's result is close to the one obtained by Quintos (1992) for the United States during the period 1950-1992 who finds a measure of 0.6.

However, spending process in Senegal suffers from a lack of discipline reflected in repeated changes in the spending composition within the year. This issue needs to be addressed as it weakens institutions, threatens fiscal transparency and undermines growth and poverty reduction targets.

Keywords: Fiscal credibility, Fiscal discipline, intertemporal budget constraint

JEL Classification: H61, H68, H63

I. INTRODUCTION

Dans la littérature économique, la notion de crédibilité budgétaire d'un pays renvoie à la réputation de ce dernier reflétée à travers la gestion de ses finances publiques. Elle s'obtient à l'issue du maintien d'un niveau faible du déficit public sur une période suffisamment longue. Bien entendu, cette réputation se construit souvent au détriment de l'activité économique. En effet, le risque est que les agents économiques anticipent une augmentation des impôts et constituent une épargne de précaution entraînant une baisse de la demande privée se traduisant par une déprime de l'activité économique (équivalence ricardienne). Une fois acquise, la crédibilité budgétaire confère au gouvernement le droit de disposer d'une certaine marge de manœuvre lui permettant de creuser son déficit à court terme pour satisfaire des besoins de financement d'investissements par exemple destinés à doper l'activité économique. Dans ce cas, le retour sur investissement pourrait bien se manifester sous forme d'une augmentation de recettes sous l'effet du regain de croissance économique. Elle peut ainsi être comprise comme un sacrifice consenti par le gouvernement pour disposer d'une expérience suffisante en matière de capacité à réduire son déficit de sorte qu'en cas de dégradation passagère (de court terme) de la situation des finances publiques, les agents économiques anticipent qu'elle ne sera pas durable. En définitive, obtenir la crédibilité budgétaire revient à assurer la solvabilité budgétaire de moyen terme.

Une autre possibilité de gagner la crédibilité budgétaire, reviendrait pour un Etat à renoncer à sa souveraineté budgétaire et consentir à confier ses choix en matière de politique de finances publiques à un autre pays ou une structure externe. Dans le cas de la crédibilité monétaire, les pays de la zone Euro ont pris l'option de confier leurs choix de politique monétaire à la Banque Centrale Européenne (BCE). Toutefois, cette solution pourrait difficilement être envisageable dans le cas de la souveraineté budgétaire. L'enjeu de réputation budgétaire est crucial car en son absence, il y a perte de confiance des investisseurs par rapport au risque de défaut du pays dont la conséquence est une hausse des taux d'intérêt en plus d'être exposé à l'équivalence ricardienne qui est défavorable à la croissance et l'emploi.

Afin de contrôler le niveau du déficit public, certains pays ont choisi d'imposer des règles budgétaires strictes. C'est le cas du Brésil et du Chili qui ont fixé des limites à leurs soldes budgétaires. La règle budgétaire adoptée au Chili impose un surplus structurel de 1% du PIB. Au Brésil, le congrès fixe des limites aux dépenses de personnel sur une durée de trois ans et le gouvernement s'engage à respecter un solde primaire préétabli. Le problème de ces dispositions

est qu'elles ne sont pas assorties de sanctions en cas de non respect. Un autre reproche pouvant être formulé à l'endroit de ces règles est le manque de souplesse surtout en cas de conjoncture défavorable ou de survenance de chocs exogènes affectant l'activité économique et les finances publiques. En outre, ces limites ne reposent en réalité sur aucun fondement théorique ou empirique, ce qui les rend vulnérables à la critique.

En tout état de cause, la question de la discipline budgétaire est une préoccupation commune à tous les gouvernements compte tenu de ses importantes implications économiques. En effet, la réputation budgétaire constitue une donnée importante qui influence significativement le rayonnement à l'échelle internationale d'un pays à travers notamment les appréciations livrées régulièrement par les agences de notation. Les conséquences peuvent bien entendu être fâcheuses en termes d'attractivité et de capacité à drainer des investissements directs étrangers. Ainsi, une bonne programmation financière, reposant sur des projections réalistes des ressources disponibles prenant rigoureusement en compte les risques pouvant potentiellement détourner l'activité économique de la trajectoire prévue, est essentielle pour établir la crédibilité budgétaire.

Au Sénégal, la situation des finances publiques a été caractérisée par un faible niveau de déficit budgétaire (1,7% du PIB) entre 1993 et 2005 suivi d'une dégradation du solde budgétaire qui s'est établi en moyenne à 5,2% du PIB sur la période 2006-2013. Cette situation a été cohérente avec les mauvaises performances de croissance sur la période. Du côté de l'endettement, le Sénégal a bénéficié des allègements au titre des initiatives PPTE et IADM. Cependant, le stock tend à se reconstituer sous l'effet d'importants investissements notamment dans les infrastructures financés par des emprunts extérieurs. En outre, des écarts importants sont observés entre la programmation et la réalité de l'exécution budgétaire surtout du côté des dépenses publiques. Partant de ces constats, cette étude se propose de vérifier si l'état des finances publiques, la préparation, l'exécution et le contrôle garantissent la crédibilité budgétaire.

Le reste du document est organisé comme suit : la prochaine section sera consacrée à la revue de la littérature, la section 3 abordera les faits stylisés, la méthodologie sera présentée dans la section 4, les résultats seront exposés et interprétés dans la section 5 et enfin les principales conclusions et recommandations seront formulées dans la dernière section.

II. REVUE DE LITTÉRATURE

Il n'existe pas une définition figée de la crédibilité budgétaire dans la littérature économique. Toutefois, l'idée partagée est qu'elle renvoie à la perception des agents économiques par rapport à la capacité du gouvernement à conduire une politique budgétaire respectant une certaine discipline. Les auteurs s'accordent également sur les implications des signaux qu'envoie une politique donnée si elle est crédible sur l'activité économique par le biais des anticipations des agents économiques. Artus (1997) illustre l'importance de la crédibilité budgétaire et ses conséquences sur l'activité économique. L'auteur rappelle que d'après la théorie économique, lorsque la confiance est établie entre l'autorité fiscale et les agents économiques (en d'autres termes lorsque la crédibilité budgétaire est acquise), les annonces de politique budgétaire auront pour effet de modifier les choix de consommation et, par ricochet, la trajectoire de croissance de court terme. En effet, dans ce cas, la formation des anticipations des agents économiques est influencée par les signaux envoyés par l'autorité fiscale. Artus appuie son raisonnement sur une analyse descriptive des effets théoriques d'une politique budgétaire restrictive basée sur une réduction des dépenses de consommation publique sur un échantillon de pays composé du Danemark, de l'Irlande et de la Suède. L'auteur montre que dans ce cas, l'activité est stimulée en liaison avec les anticipations des agents qui attendent une réduction d'impôts provoquant une hausse de leur revenu disponible et de leur consommation qui devrait compenser le repli des dépenses de l'Etat. D'autres contributions utilisent la qualité des projections de croissance économique et de finances publiques comme baromètre permettant d'apprécier la crédibilité budgétaire (Jonung et Larch, 2006, Von Hagen, 2010).

Les erreurs de prévision ou les écarts significatifs persistants entre prévisions et observations affectent négativement la crédibilité. La solution à laquelle recourent certains pays est de confier la réalisation des projections à des structures ou agences indépendantes. C'est le cas en Allemagne où le Bureau de l'Analyse de la Politique Economique a en charge les projections budgétaires et économiques depuis les années 1950 (Bos et Teulings, 2010). Les Etats Unis ont également adopté la même approche avec le Bureau du Congrès en charge du Budget (Curristine et al, 2013). Le nombre de pays ayant adhéré à cette pratique est passé de 5 en 1990 à 76 en 2012 (Schaechter et al, 2012). En effet, elle est reconnue comme une méthode fiable permettant de renforcer la crédibilité budgétaire (Jonung et Larch, 2006, Frankel, 2011).

Un autre moyen d'apprécier la crédibilité budgétaire consiste à imposer une certaine discipline à travers le respect d'une règle budgétaire qui fixe une limite de déficit à ne pas dépasser. C'est

le cas de la CEDEAO avec les critères de convergence qui ne permettent pas de déficit supérieur à 4% du PIB et fixent un seuil d'endettement au plus égal à 70% du PIB, ou encore le Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union Européenne qui impose un déficit inférieur ou égal à 3% du PIB et un taux d'endettement ne dépassant pas 60%. A ce titre, la récente crise des dettes souveraines en Europe a été le prétexte de réflexions intéressantes sur le rôle qu'a eu à jouer le Pacte de Stabilité de Croissance de l'Union Européenne. C'est ainsi que selon Alt et al (2012), l'apparente impression de partage des risques donnée par le Pacte de Solidarité et de Croissance et illustrée par la convergence des rendements obligataires des Etats de la zone Euro avant la crise financière, favorise les situations d'aléa moral. L'asymétrie d'informations a pour effet selon ces auteurs de provoquer de la part des gouvernements une tendance à manipuler les chiffres de finances publiques. L'exemple des tricheries budgétaires de la Grèce est cité à cet égard où après de multiples révisions, le déficit final retenu en 2009 s'est établi à 15% du PIB soit 5 fois plus élevé que le niveau annoncé initialement. Par ailleurs, Alt et al (2012) prouvent empiriquement que les règles budgétaires de même que la pression des échéances électorales et des conditions conjoncturelles adverses sont des cadres propices à la tricherie ou manipulation des chiffres budgétaires. Par contre, d'après leurs résultats, ce phénomène tend à s'estomper lorsqu'il y a transparence des institutions. En outre, il convient de noter au passage que le risque d'aléa moral lié au respect de critères définis en union économique, monétaire et budgétaire a longtemps été démontré dans la littérature avec notamment des contributions de Persson et Tabellini (1996) Von Hagen (1998) et Von Hagen et Wolff (2006), Beetsma et al, (2009). L'article de Beetsma et al (2009) livre un résultat particulièrement intéressant montrant que les Gouvernements ont plus tendance à manipuler les chiffres de finances publiques lorsque leur programme est très ambitieux. Ils prouvent par ailleurs comme Alt et al (2012) que la qualité des institutions joue un rôle positif dans l'amélioration de la crédibilité budgétaire.

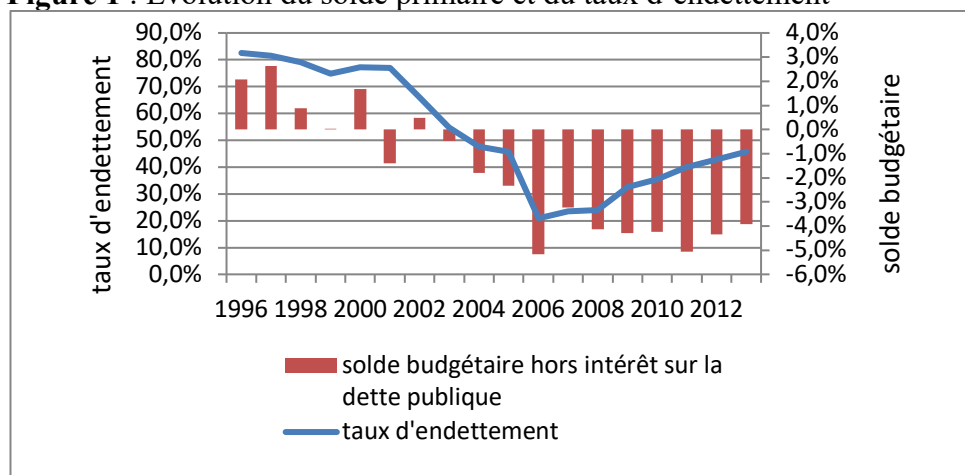
Enfin, il est admis dans la littérature que le moyen le plus sûr pour un Etat d'assurer la crédibilité budgétaire est de respecter sa contrainte budgétaire intertemporelle. En 1923 déjà, Keynes abordant le problème de la dette française, soulignait la nécessité pour le Gouvernement français de mener une politique budgétaire soutenable afin de respecter sa contrainte budgétaire. L'auteur précisait à cet égard que l'absence de solvabilité budgétaire serait davantage perceptible lorsque la dette publique atteint une proportion excessive du revenu national. Plus tard, des tests empiriques permettant de vérifier la soutenabilité des finances publiques ont été proposés par Hamilton et Flavin (1986), Trehan et Walsh (1991) et Hakkio et Rush (1991). Sur la période récente, la soutenabilité budgétaire a été testée dans une série de publications notamment sur des données européennes par des auteurs tels qu'Afonso (2005), Afonso et Rault

(2007), Claeys (2007), Afonso et Rault (2009). Alfonso (2005) à partir d'un panel composé de 15 pays de l'Union Européenne, a montré que la politique budgétaire n'a pas été soutenable sur la période 1970-2003 et qu'un risque de fort endettement menaçait ces pays. Plus tard, Alfonso et Rault (2007), Claeys (2007), et Afonso et Rault (2009) utilisent une démarche basée sur des données de panel pour vérifier le respect de la contrainte budgétaire inter temporelle et concluent globalement à la solvabilité malgré quelques exceptions. Horvath et Szekely (2003) à partir des données de la Bulgarie montrent également qu'une gestion budgétaire de moyen terme saine peut aider à renforcer la crédibilité des politiques macroéconomiques et préparer l'entrée dans l'Union Européenne. La présente étude se propose de tester la viabilité ou crédibilité budgétaire dans le cas du Sénégal en vérifiant le respect de la contrainte budgétaire inter temporelle suivant une approche quantitative.

III. FAITS STYLISES

Dans le cadre d'une étude de la crédibilité budgétaire au Sénégal, une analyse des variables qui reflètent au mieux la discipline budgétaire s'impose. A cet égard, le déficit budgétaire et le taux d'endettement sont des indicateurs sur lesquels il ne serait possible de faire l'impasse. L'évolution de ces deux grandeurs de 1996 à 2013 est décrite par le graphique de la figure 1 :

Figure 1 : Evolution du solde primaire et du taux d'endettement



Source : Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCP) et Direction de la Dette Publique

Note : Les deux variables sont exprimées en pourcentage du PIB

Le graphique montre une accumulation importante de la dette jusqu'au début des années 2000, période correspondant à l'intervention des allègements de dettes avec les initiatives PPTE et IADM qui ont eu pour conséquence de réduire considérablement le taux d'endettement. Le

tableau 1 indique les économies réalisées au titre de la dette extérieure suite aux deux initiatives qui se reflètent dans la réduction importante du service de la dette (figure 2).

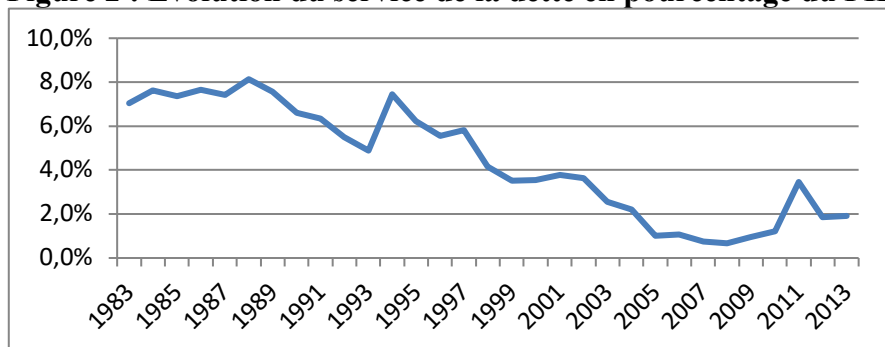
Par la suite, la dette s'accumule à un rythme plutôt rapide (voir figure 1) passant de 20,9% du PIB en 2006 à 45,7% du PIB en 2013 sous l'effet du financement extérieur d'importants projets d'infrastructures.

Tableau 1 : Allègements au titre des remboursements de la dette publique (en milliards)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cumul
PPTE	40,5	63,2	40,8	22,5	18,7	20,6	18,4	17,2	18,0	16,9	276,9
IADM			31,0	26,1	65,2	32,6	36,2	37,4	41,0	41,8	311,3

Source : Direction de la dette publique

Figure 2 : Evolution du service de la dette en pourcentage du PIB



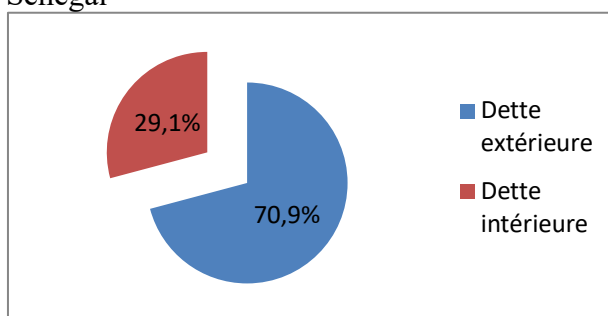
Source : Direction de la dette publique

La marge de manœuvre dégagée suite aux réductions au titre des initiatives PPTE et IADM est très significative.

En termes de composition, la dette publique est dominée par des emprunts contractés à l'extérieur avec pour principaux bailleurs :

- la Banque mondiale en ce qui concerne la dette multilatérale pour 60% du stock de la dette extérieure ;
- le Koweït, les pays arabes et les pays de l'OCDE au titre des crédits bilatéraux, soit 33% du total de la dette extérieure ;
- l'eurobond contracté en 2009 pour un montant de 91 milliards et racheté en 2011 représente 5% du total des crédits extérieurs.
-

Figure 3 : Composition de la dette publique du Sénégal



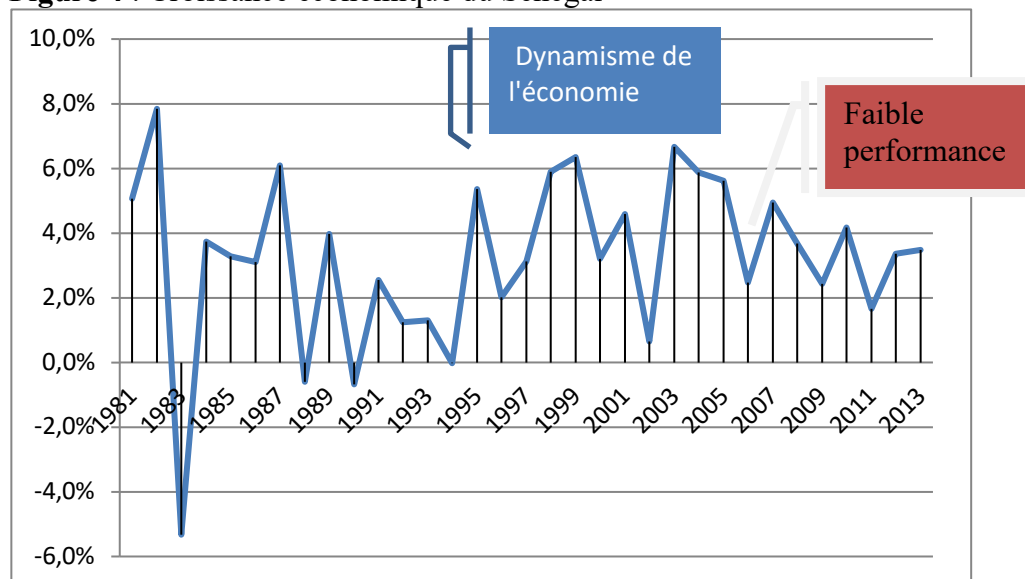
Source : Direction de la dette publique

Le profil de l'endettement du Sénégal présente une configuration caractérisée par une majorité de crédits à moyen et long terme. L'État envisage, à l'avenir, privilégier le financement par émissions de titres publics. Le risque dans ce cas est une hausse des taux d'intérêt du fait de la concurrence entre le Gouvernement et le secteur privé sur le marché.

En même temps, le solde primaire ne reflète pas véritablement la dynamique de la dette publique sur la période 1996 à 2005. Ce constat pourrait paraître contre intuitif étant donné qu'une accumulation de la dette devrait principalement servir à financer le déficit. Cependant, en remontant dans le temps, des explications peuvent être apportées. Des efforts importants de maîtrise des dépenses courantes (gels de recrutement, etc.) notamment ainsi que des mesures de rigueur budgétaire (rationalisation des exonérations, suppression de subventions etc.), intervenus durant la période d'ajustement structurel qui se sont poursuivis au-delà, expliquent les résultats positifs constatés sur le solde budgétaire. Il faut noter au passage qu'une part importante de la dette extérieure était destinée au financement de ce programme. Les déséquilibres macroéconomiques importants des années 1980 étaient à l'origine de ce programme.

Par ailleurs, au lendemain de la dévaluation, l'économie a connu un redressement à la faveur du regain de compétitivité qui a permis de relancer les exportations.

Figure 4 : Croissance économique du Sénégal

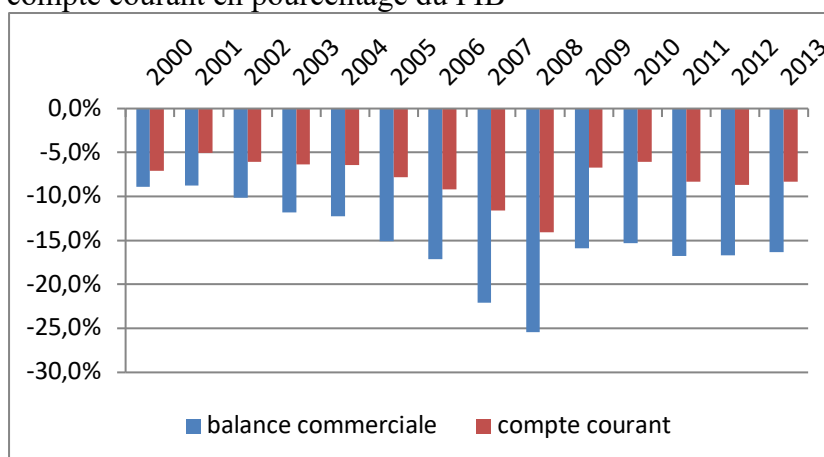


Source: DPEE

A l'exception de l'année 2002 marquée par une sécheresse, la croissance a été soutenue et régulière sur la période 1995-2005. Le ratio d'endettement a fléchi entre 1996 et 1999 sous l'effet de l'augmentation du dénominateur. Les années 2000 et 2001 sont caractérisées par une croissance plus forte de la dette comparée à celle du PIB. La tendance s'est inversée ensuite jusqu'en 2006 à la faveur notamment des allègements accordés dans le cadre des initiatives PPTE et IADM.

Le repli de l'activité économique observé entre 2006 et 2009 est imputable en partie aux flambées des cours internationaux du pétrole et des produits alimentaires ainsi qu'à la crise financière internationale. Cette situation reflète la vulnérabilité de l'économie sénégalaise aux chocs exogènes en rapport avec sa forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour ses approvisionnements en produits énergétiques et alimentaires. Le compte courant et les finances publiques sont ainsi lourdement affectés; l'Etat ayant été contraint d'intervenir en mettant en place des appuis à la consommation dans le but de soulager les couches les plus défavorisées de la population.

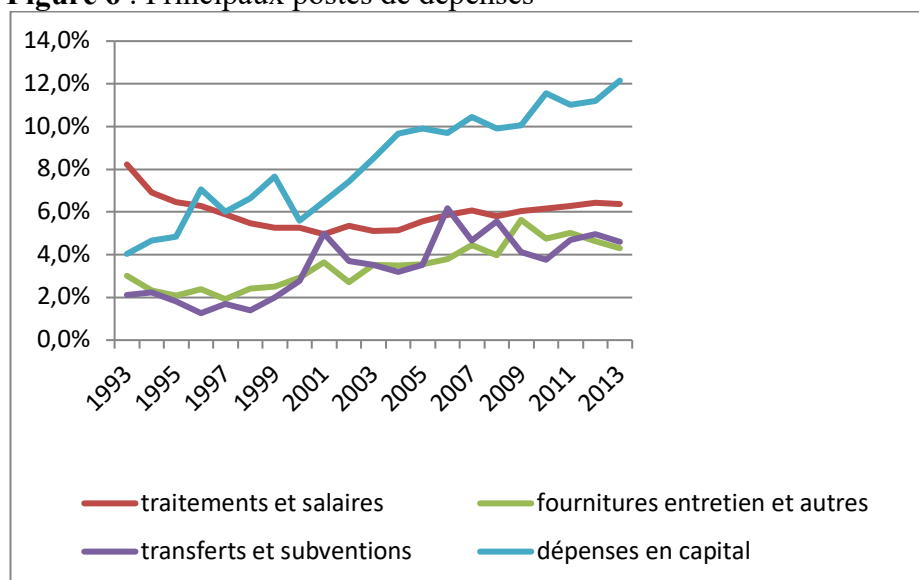
Figure 5 : Evolution de la balance commerciale et du solde du compte courant en pourcentage du PIB



Source : BCEAO

Le renchérissement des cours du baril de pétrole a contribué à aggraver la crise du sous-secteur de l'électricité qui a nécessité le déploiement d'un plan de sauvetage coûteux qui n'a pas manqué de dégrader la situation des finances publiques qui ont enregistré un déficit record de plus de 6% du PIB en 2011. Selon les estimations de la DPEE, les délestages sont responsables d'un recul de 1,4% de l'activité économique en 2011.

Figure 6 : Principaux postes de dépenses

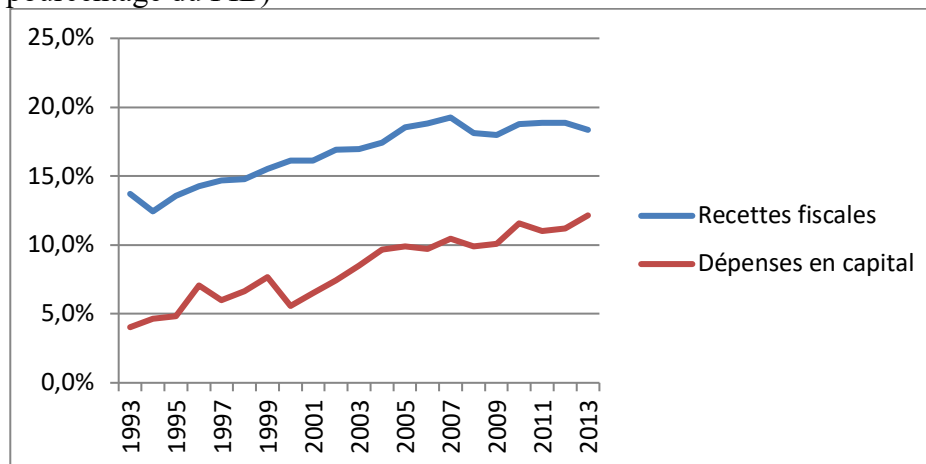


Source: DGCPT

Le plus important poste de dépenses publiques est celui des dépenses courantes comptant pour 61% du total des dépenses constitués principalement de traitements et salaires (22,6%), des fournitures, entretien et autres (15,2%), des transferts et subventions (16,3%). Les dépenses en

capital représentent environ 40% du total des dépenses publiques et 66% des recettes fiscales en 2013.

Figure 7 Evolution des dépenses en capital et des recettes fiscales (en pourcentage du PIB)



Source : DGCPT

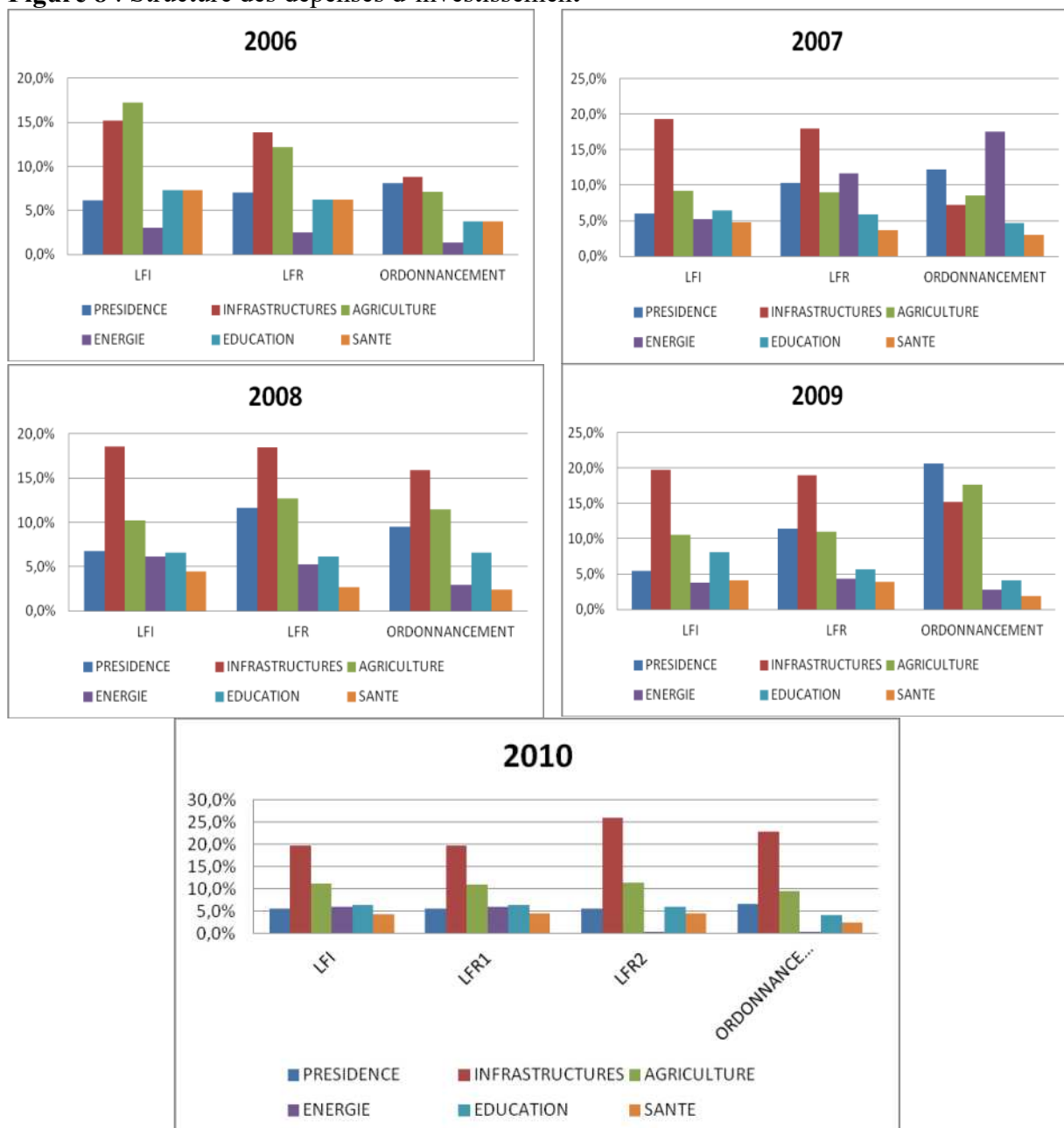
La figure 7 montre que les dépenses en capital ont bénéficié de la bonne tenue de la collecte des recettes fiscales. Cette performance est à mettre sur le compte de l'activité économique et des réformes de l'administration fiscale. Il faut toutefois noter que des marges d'accroissement des recettes existent à travers notamment une rationalisation des dépenses fiscales ainsi que le manque à gagner provenant du secteur informel. Les traitements et salaires sont sur une tendance baissière sur la période considérée traduisant la politique de maîtrise des dépenses courantes. Par ailleurs, la courbe des transferts et subventions fait ressortir des pics entre 2006 et 2008 reflétant en partie les interventions de l'Etat pour soutenir les prix à travers la mise en place d'appuis à la consommation.

Par ailleurs, la perception du Sénégal de l'extérieur lue à travers les appréciations livrées par les agences de notation est également une donnée importante qui donne un signal fort aux investisseurs quant à l'image du pays. A cet égard, le Sénégal a enregistré récemment des résultats plutôt appréciables. En effet, l'agence de notation Standard & Poor's a maintenu la note B+ du pays en révisant la perspective qui passe de négatif à stable. Cette note sanctionne la qualité de la dette souveraine et des institutions du pays ainsi que les réformes et politiques entrain d'être mises en œuvre pour réduire le déficit budgétaire.

Même si des progrès remarquables ont été réalisés en matière de mobilisation de ressources notamment en termes de recouvrement de recettes fiscales¹, des faiblesses importantes sont à noter en matière de transparence et de discipline budgétaire à très court terme du côté des dépenses. A cet égard, le rapport PEFA de performance des finances publiques a révélé des lacunes du système d'exécution des dépenses. Le rapport constate en effet de nombreux réaménagements entre lignes budgétaires intervenant en cours d'année et qui modifient considérablement la structure des dépenses. Même s'il est vrai que le contexte de la période récente a été marqué par une prépondérance de chocs exogènes et de crises nécessitant des mesures d'urgence affectant les dépenses de fonctionnement (transferts et subventions), il n'en demeure pas moins vrai que des changements récurrents de la composition du budget notamment des dépenses d'investissement peuvent avoir pour effet de retarder les objectifs de croissance. L'analyse descriptive des lois de finances permet de confirmer les résultats du rapport PEFA. Le changement de la structure des dépenses en capital est illustré dans la série de graphiques de la figure 8 en considérant la présidence de la république et les ministères des infrastructures, de l'agriculture, de l'énergie, de l'éducation et de la santé entre 2006 et 2010. Le choix de ces secteurs est dicté par le poids de leurs dépenses d'investissement et leur niveau de priorité. Les graphiques montrent à quel point la structure du budget voté et adopté initialement s'écarte de la situation finale après les modifications infra annuelles.

¹ Les réalisations de recettes budgétaires ont souvent été en ligne ou ont dépassé les prévisions des lois de finance initiales ce qui a valu au Sénégal d'obtenir la note A sur l'indicateur PI-3 du PEFA correspondant à la conformité des recettes réelles total par rapport au budget initialement approuvé.

Figure 8 : Structure des dépenses d'investissement



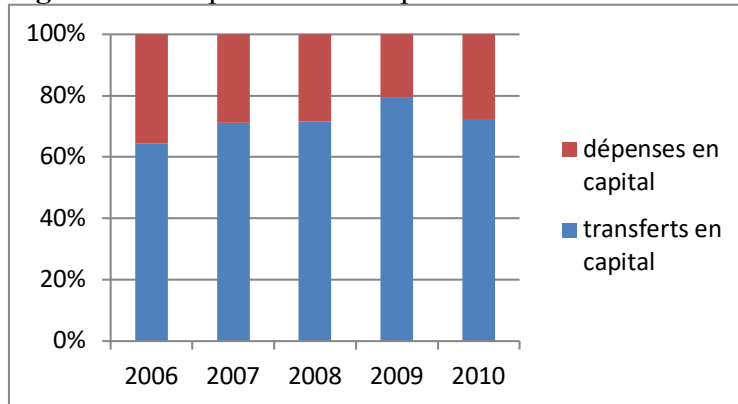
Source : Lois de règlement 2006-2010

Note : LFI signifie loi de finances initiale et LFR correspond à la loi de finances rectificative

Par ailleurs, la composition des dépenses d'investissement montre une prédominance des transferts en capital (voir figure 9). Elles représentent en moyenne 68,1% du budget d'investissement sur la période 2006-2010 contre 26,2% pour les dépenses en capital. Les bénéficiaires de ces transferts sont principalement les agences autonomes d'exécution. Cette configuration des dépenses est source de difficultés et de risques du fait du nombre élevé d'agences autonomes qui peut poser un problème de visibilité et de transparence dans

l'exécution du budget. Les agences les plus importantes du domaine des infrastructures routières (APIX, ANOCI) sont rattachées à la Présidence de la République.

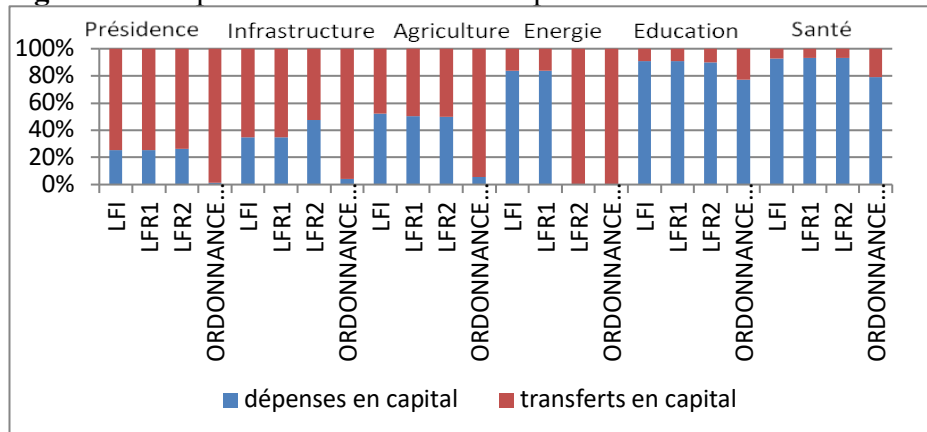
Figure 9 : Composition des dépenses d'investissement



Source : Lois de règlement 2006-2010

Au niveau sectoriel, le même constat est fait à savoir que l'essentiel du budget d'investissement à travers les lignes de dépenses est constitué de transferts en capital. Des efforts restent à faire pour améliorer la transparence dans l'exécution budgétaire. En effet, à l'exception de l'éducation et de la santé, il faut noter qu'à l'étape d'ordonnancement, la quasi-totalité du contenu des dépenses d'investissement est composée de transferts en capital. Pourtant, au départ, la configuration des objectifs ne prévoit pas un tel déséquilibre entre les deux types de dépenses. L'année 2010 est représentée dans le graphique de la figure 10 pour les mêmes secteurs considérés précédemment ; le comportement en termes de ventilation sectorielle du budget d'investissement en dépenses en capital et transferts en capital étant quasiment identiques pour les autres années.

Figure 10 : Répartition sectorielle des dépenses d'investissement



Source : Lois de règlement 2010

Au-delà de ces difficultés, des dérapages budgétaires ont été constatés sur la période 2006-2008 comptant pour plus de 1% du PIB et imputables principalement aux agences d'exécution autonomes ainsi qu'à l'apparition d'arriérés de paiement. A cela s'ajoute le recours fréquent à des ouvertures de crédits par décrets d'avance pour répondre à des urgences. De telles pratiques sont néfastes pour la trésorerie. A titre illustratif, pour l'année 2008, l'Etat a eu à recourir cinq fois à cette procédure d'avance de trésorerie pour un montant cumulé de 31,2 milliards de FCFA. Il s'agit des décrets renseignés dans le tableau suivant:

Tableau 2 : Ouverture de crédits par décret d'avance pour l'année 2008

Désignation	Montant en milliards de FCFA
Décret n°2008-1624 du 31 décembre 2008	14,2
Décret n°2008-1457 du 30 décembre 2008	4,9
Décret n°2008-1486 du 31 décembre 2008	0,2
Décret n°2008-1623 du 31 décembre 2008	0,7
Décret n°2008-1625 du 31 décembre 2008	11,2
Total	31,2

Source : Loi de règlement 2008

L'analyse descriptive des lois de finances montre que l'exécution budgétaire au Sénégal est fortement éprouvée par une carence disciplinaire qu'il faudrait corriger au risque d'entamer la transparence budgétaire et de fragiliser à terme les institutions intervenant dans le processus de préparation et d'exécution budgétaire. En effet, des efforts considérables restent à faire pour que le budget exécuté soit fidèle aux orientations stratégiques. Cela est d'autant plus important que des modifications répétées de la structure des dépenses en cours d'année risquent inévitablement de compromettre les objectifs de croissance.

IV. METHODOLOGIE

Un Etat obtient la crédibilité budgétaire à l'issue du maintien d'un surplus ou d'un faible niveau de déficit budgétaire sur une période suffisamment longue. Cette expérience lui confère une réputation contre les risques liés à l'équivalence ricardienne correspondant à l'anticipation d'une augmentation des impôts par les agents économiques en cas de dégradation passagère du déficit budgétaire. L'Etat peut ainsi une fois la crédibilité acquise, disposer d'une marge de manœuvre pour creuser temporairement son déficit afin de faire face notamment à des dépenses prioritaires.

Empiriquement, la crédibilité budgétaire est mesurée en vérifiant que la contrainte budgétaire intertemporelle du Gouvernement est respectée.

En partant de la contrainte d'équilibre du budget de l'Etat qui est décrite par l'égalité suivante:

$$G_t + (1 + r_t)D_{t-1} = R_t + D_t \quad (1)$$

Avec, G_t , les dépenses publiques, R_t , les recettes budgétaires, D_t , le stock de la dette publique et r_t , le taux d'intérêt réel.

La résolution récursive de l'équation (1) pour les périodes successives permet d'obtenir la contrainte budgétaire intertemporelle :

$$\begin{aligned} \text{en } t, \quad D_t &= (1 + r_t)D_{t-1} + G_t - R_t \\ \text{en } t + 1, \quad D_{t+1} &= (1 + r_{t+1})D_t + G_{t+1} - R_{t+1} \\ \text{en } t + 2, \quad D_{t+2} &= (1 + r_{t+2})[(1 + r_{t+1})D_t + G_{t+1} - R_{t+1}] + G_{t+2} - R_{t+2} \end{aligned}$$

·
·
·

En fin de compte :

$$D_t = \sum_{s=1}^{\infty} \frac{R_{t+s} - G_{t+s}}{\prod_{i=1}^s (1 + r_{t+i})} + \lim_{s \rightarrow \infty} \prod_{i=1}^s \frac{D_{t+s}}{(1 + r_{t+i})} \quad (2)$$

En notant I_{t-1} , l'information à la disposition des agents économiques en début de période et considérant que r_t est stochastique avec $E(r_{t+i}/I_{t-1}) = r$ et $S_t = R_t - G_t$, le solde budgétaire, alors :

$$D_t = \sum_{s=1}^{\infty} (1 + r)^{-(s+1)} E(S_{t+s}/I_{t-1}) + \lim_{s \rightarrow \infty} (1 + r)^{-(s+1)} E(D_{t+s}/I_{t-1}) \quad (3)$$

Ainsi lorsque $\lim_{s \rightarrow \infty} (1 + r)^{-(s+1)} E(D_{t+s}/I_{t-1}) = 0$, alors le stock courant de la dette publique est égale à la valeur actualisée des excédents futurs. Il s'agit de la condition de crédibilité

budgétaire ou de soutenabilité budgétaire ou « no Ponzi Game » appelée encore condition de transversalité.

En pratique, l'équation (1) d'accumulation de la dette est exprimée en ratio par rapport au PIB pour rendre compte de la capacité du Gouvernement à honorer ses engagements. Ainsi en considérant toujours $S_t = R_t - G_t$, l'expression (1) rapportée au PIB devient :

$$\frac{D_t}{Y_t} = (1+r) \frac{D_{t-1}}{Y_t} - \frac{S_t}{Y_t}$$

Où Y_t est le PIB.

En multipliant les deux membres de cette équation par $\frac{Y_{t-1}}{Y_{t-1}}$, l'expression devient :

$$\frac{D_t}{Y_t} * \frac{Y_{t-1}}{Y_{t-1}} = (1+r) \frac{D_{t-1}}{Y_t} * \frac{Y_{t-1}}{Y_{t-1}} - \frac{S_t}{Y_t} * \frac{Y_{t-1}}{Y_{t-1}}$$

Sachant que $Y_t = (1+g)Y_{t-1}$ avec g , le taux de croissance économique

Alors :

$$\frac{D_t}{Y_t} = (1+r) \frac{D_{t-1}}{Y_{t-1}} * \frac{1}{1+g} - \frac{S_t}{Y_t} \quad (4)$$

En posant $d_t = \frac{D_t}{Y_t}$ et $s_t = \frac{S_t}{Y_t}$, l'expression (4) se réécrit de la manière suivante :

$$d_t = \left(\frac{1+r}{1+g} \right) d_{t-1} - s_t \quad (5)$$

Cette équation est résolue par substitution séquentielle de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \text{en } t, d_t &= \left(\frac{1+r}{1+g}\right)d_{t-1} - s_t \\ \text{en } t+1, d_{t+1} &= \left(\frac{1+r}{1+g}\right)d_t - s_{t+1} \\ \text{en } t+2, d_{t+2} &= \left(\frac{1+r}{1+g}\right)\left[\left(\frac{1+r}{1+g}\right)d_t - s_{t+1}\right] - s_{t+2} \end{aligned}$$

.
.

.

Pour obtenir enfin :

$$d_t = \sum_{i=1}^{\infty} \left(\frac{1+g}{1+r}\right)^i s_{t+i} + \lim_{i \rightarrow \infty} \left(\frac{1+g}{1+r}\right)^i d_{t+i} \quad (6)$$

La condition de transversalité est ainsi donnée par:

$\lim_{i \rightarrow \infty} \left(\frac{1+g}{1+r}\right)^i d_{t+i} = 0$. Cette condition signifie qu'à politique budgétaire inchangée, la somme actualisée des excédents primaires futurs suffit pour couvrir la dette courante.

Par ailleurs, lorsque $r > g$, la contrainte budgétaire intertemporelle est respectée car alors

$\lim_{i \rightarrow \infty} \left(\frac{1+g}{1+r}\right)^i = 0$. Pourtant, la dette pourrait bien augmenter plus vite que les ressources

nécessaires pour la couvrir. Dans ce cas, il est indiqué de borner le taux d'endettement afin de contenir son rythme de progression. Le Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Europe est une illustration de la tentative de contrôler l'évolution du stock de la dette en imposant une limite au taux d'endettement de 60% du PIB. Bien entendu, la définition du seuil de stabilisation de ce ratio est une tâche délicate car plus il est élevé plus il exercera une pression sur le surplus nécessaire du solde primaire pour y faire face. Il convient d'ailleurs de préciser au passage que la stationnarité du stock de la dette est une condition suffisante mais pas nécessaire pour que le budget soit soutenable. Par contre, son évolution doit obligatoirement être stable à long terme.

Trehan et Walsh (1991) démontrent le théorème proposé par Hamilton et Flavin (1986) permettant de tester empiriquement le respect de la contrainte budgétaire intertemporelle :

Si la contrainte d'équilibre du budget de l'Etat est décrite par l'équation (5) avec $E(r_{t+i}/I_{t-1}) = r$ pour $i \geq 0$ et $(1-\lambda L)s_t$ est un processus stochastique stationnaire de moyenne nulle avec $0 \leq \lambda < (1+r)$, alors la condition de transversalité est vérifiée si et seulement si il existe une combinaison linéaire de s_t et d_{t-1} qui est stationnaire.

Où L est l'opérateur retard.

Traduit en langage économétrique, cette proposition signifie que pour que la crédibilité budgétaire soit assurée, il faudrait que le déficit soit stationnaire en quasi différence première et qu'il existe une relation de cointégration entre le déficit primaire et le stock de la dette publique.

Par ailleurs, Hakkio et Rush (1991) montrent qu'il est nécessaire que les recettes budgétaires et les dépenses publiques soient cointégrées pour qu'il y'ait crédibilité budgétaire.

En outre, Quintos (1995) propose une approche plus nuancée des conditions de la discipline budgétaire qui considère une catégorisation de la soutenabilité des finances publiques. Il introduit ainsi les notions de soutenabilité forte et faible et propose des tests permettant de les mesurer. Sa contribution a beaucoup influencé la littérature empirique récente. Le principe du test est identique à celui de Hakkio et Rush (1991) c'est-à-dire que la cointégration entre les recettes et les dépenses publiques est l'exigence à satisfaire pour un budget crédible. En d'autres termes, la condition de soutenabilité nécessite l'existence d'une combinaison linéaire des dépenses et recettes qui soit stationnaire. Toutefois, l'auteur considère une différenciation en fonction de la valeur du coefficient de cointégration. Mathématiquement, la relation de cointégration entre les deux variables s'écrit :

$$R_t = \alpha + \beta G_t + \varepsilon_t \quad (7)$$

Où ε_t est un bruit blanc supposé stationnaire.

Le premier cas que l'auteur considère correspond à l'existence de la relation de long terme (7) avec un coefficient de cointégration β égal à l'unité. Il ya alors ajustement complet des recettes et des dépenses. En d'autres termes, une augmentation de dépenses est entièrement couverte par une hausse des recettes. Quintos considère alors dans ce cas que la soutenabilité est forte. La deuxième possibilité envisagée est celle de l'existence d'une relation de cointégration avec $0 < \beta < 1$. Dans ce cas, les recettes ne parviennent à financer qu'une partie des dépenses. Autrement dit, l'ajustement est partiel et l'auteur range alors cette situation dans la catégorie de la soutenabilité faible.

Enfin, en l'absence de cointégration, Quintos retient que le budget n'est pas soutenable.

Dans le cadre de cette étude, ces différentes approches de la crédibilité budgétaire seront examinées dans le cas du Sénégal.

V. RESULTATS

Les différents tests empiriques abordés dans la section précédente sont appliqués aux données du Sénégal afin de mesurer la crédibilité budgétaire.

Dans un premier temps, la stationnarité des séries budgétaires rendant compte de la soutenabilité des finances publiques est vérifiée en recourant au test de racine unitaire de Dickey-Fuller (Augmented Dickey-Fuller). Il s'agit du stock de la dette, des recettes et dépenses publiques rapportées au PIB. La crédibilité budgétaire est testée sur la période 1993- 2013. Les résultats du test appliqué au stock de la dette sont reportés dans le tableau 3 :

Tableau 3 : test de stationnarité du stock de la dette

Valeur du test ADF	-1,36	Valeur critique à 1%*	-3,88
		Valeur critique à 5%*	-3,05
		Valeur critique à 10%*	-2,66

*Seuils critiques définis par McKinnon pour le rejet de l'hypothèse de racine unitaire

La valeur obtenue à l'issue du test ne permet pas de rejeter l'hypothèse de racine unitaire. En effet, elle est inférieure en valeur absolue à l'ensemble des seuils critiques retenus. Le stock de la dette publique est par conséquent non stationnaire. Par contre la série est stationnaire en différence première au seuil de 5% d'après les résultats du tableau 4. Cela signifie, que l'évolution du stock de la dette est stable à long terme.

Tableau 4 : test de stationnarité du stock de la dette en différence première

Valeur du test ADF	-3,16	Valeur critique à 1%*	-3,92
		Valeur critique à 5%*	-3,06
		Valeur critique à 10%*	-2,67

*Seuils critiques définis par McKinnon pour le rejet de l'hypothèse de racine unitaire

La condition nécessaire de soutenabilité rattachée au stock de la dette est ainsi remplie. Par contre, ce résultat ne permet pas de conclure à une soutenabilité budgétaire au sens fort telle que définie par Quintos. Il faut pour cela disposer des résultats du test de cointégration entre les recettes et les dépenses. Le degré d'ajustement ou la capacité des recettes à couvrir les dépenses pourra ainsi être évalué. Au préalable, la stationnarité de ces deux séries doit être vérifiée. Le tableau 5 résume les résultats du test de racine unitaire appliqué à la série des dépenses publiques rapportées au PIB.

Tableau 5 : test de stationnarité des dépenses publiques en pourcentage du PIB

Valeur du test ADF	0,38		
		Valeur critique à 1%*	-3,80
		Valeur critique à 5%*	-3,02
		Valeur critique à 10%*	-2,65

*Seuils critiques définis par McKinnon pour le rejet de l'hypothèse de racine unitaire

Les dépenses publiques ne sont pas stationnaires en niveau mais la stabilité à long terme de leur évolution est vérifiée d'après les résultats reportés dans le tableau 6.

Tableau 6 : test de stationnarité des dépenses publiques en différence première

Valeur du test ADF	-5,52		
		Valeur critique à 1%*	-3,83
		Valeur critique à 5%*	-3,02
		Valeur critique à 10%*	-2,65

*Seuils critiques définis par McKinnon pour le rejet de l'hypothèse de racine unitaire

La même conclusion est formulée concernant la série des recettes budgétaires à savoir qu'elle est intégrée d'ordre 1 d'après les résultats présentés dans les tableaux 7 et 8.

Tableau 7 : test de stationnarité des recettes budgétaires

Valeur du test ADF	0,59		
		Valeur critique à 1%*	-3,80
		Valeur critique à 5%*	-3,02
		Valeur critique à 10%*	-2,65

*Seuils critiques définis par McKinnon pour le rejet de l'hypothèse de racine unitaire

Tableau 8 : test de stationnarité des recettes budgétaires en différence première

Valeur du test ADF	-5,23		
		Valeur critique à 1%*	-3,83
		Valeur critique à 5%*	-3,02
		Valeur critique à 10%*	-2,65

*Seuils critiques définis par McKinnon pour le rejet de l'hypothèse de racine unitaire

La seconde étape des vérifications empiriques consiste à tester l'existence d'une relation de cointégration entre les séries de recettes budgétaires et de dépenses publiques rapportées au PIB. Les résultats de ce test permettront d'affirmer si la politique budgétaire menée au Sénégal sur la période 1993-2013 a été soutenable. Par ailleurs, en cas de présence d'une relation de long terme du type (7) entre recettes et dépenses, il sera possible de déterminer à quel point les recettes parviennent à couvrir les dépenses. En effet, le coefficient de cointégration permettra de connaître le niveau de réponse des recettes budgétaires à une augmentation des dépenses publiques conformément aux propositions de Quintos. Ainsi, le test de cointégration de

Johansen est effectué entre les séries des dépenses publiques et de recettes budgétaires. La statistique du test est appelée Trace Statistic et détermine le rang de la cointégration. L'hypothèse nulle du test considère l'absence de cointégration tandis que le scénario alternatif suppose qu'il existe au moins une relation de cointégration. Les résultats du test sont consignés dans le tableau 9 :

Tableau 9 : Test de cointégration entre les recettes budgétaires et les dépenses publiques

Rang de la cointégration	Trace Statistic	Valeur critique à 5%
k=0*	22,93	20,26
k>1	7,97	9,16

k est le nombre de relation de cointégration

* correspond au rejet de l'hypothèse au seuil de 5%

La statistique de Trace indique l'existence d'une relation de cointégration entre les recettes et les dépenses à 5%.

La statistique de Trace permet d'identifier une relation de cointégration. Ce résultat signifie que la crédibilité budgétaire est assurée dans le cas du Sénégal sur la période 1993-2013. Il est possible maintenant de vérifier si la soutenabilité budgétaire est forte. Pour cela, il faut comme le suggère la procédure de Quintos décrite dans la section précédente partir de l'estimation de la relation de long terme spécifiée en (7) qui lie les recettes budgétaires aux dépenses publiques. Cette équation renseigne en effet sur le degré d'ajustement des dépenses par les recettes capté par le coefficient β . L'estimation de cette équation dans le cas du Sénégal a permis d'obtenir les résultats suivants :

$$\log(R) = \underset{(0,17)}{1,1} + \underset{(0,06)}{0,57} * \log(G)$$

Les chiffres entre parenthèses sont des écarts-type.

Le coefficient β est estimé à 0,57. Ce résultat indique une soutenabilité faible du budget du Sénégal. En effet, la valeur du paramètre β correspond à un ajustement partiel des dépenses par les recettes. Concrètement, la valeur 0,57 signifie qu'une augmentation de 1% des dépenses publiques est compensée par 0,57% de recettes budgétaires supplémentaires. Des estimations du coefficient β sont disponibles pour d'autres pays. L'INSEE (2004) a par exemple estimé ce paramètre pour la France en considérant la période 1978-2003 et trouve une valeur de 0,24 sensiblement plus faible que celle obtenue dans le cas du Sénégal. Le niveau d'ajustement est comparable à celui mesuré pour les Etats Unis par Quintos (1995) entre 1950 et 1992 et qui se situe entre 0,6 et 0,8 ou encore le résultat obtenu dans le cas de l'Espagne sur la période 1964-

1998 par De Castro et al (2001) qui estiment le coefficient d'ajustement à 0,7. Toutefois, pour ce qui est de la France, il est précisé que le résultat est sensible à la période d'estimation. En effet, entre 1978 et 2002, la situation des finances publiques en France a connu plusieurs phases de dégradation. Des réformes fiscales défavorables (création de la contribution sociale généralisée et hausse de ses taux, et une activité économique au ralenti sont à l'origine de cette contreperformance des finances publiques. A cet égard, Périvier –Timbeau (2014) souligne que le système redistributif de l'impôt sur le revenu tend à décourager l'emploi chez les personnes peu qualifiées. Le résultat obtenu dans le cas du Sénégal confirme les constats relevés dans la section consacrée aux faits stylisés notamment les efforts fournis en matière de recouvrement de recettes fiscales et la bonne performance de l'activité économique entre 1995 et 2005. Une autre observation issue des faits stylisés est que les dépenses publiques sont fortement liées aux recettes fiscales. Ce constat peut être démontré en effectuant à nouveau le test de soutenabilité en remplaçant la série des recettes totales par celle des recettes fiscales. La stationnarité de la série des recettes fiscales en pourcentage du PIB a été vérifiée et les résultats sont présentés dans les tableaux 10 et 11:

Tableau 10 : test de stationnarité des recettes fiscales

Valeur du test ADF	-1,20		
		Valeur critique à 1%*	-3,80
		Valeur critique à 5%*	-3,02
		Valeur critique à 10%*	-2,65

*Seuils critiques définis par McKinnon pour le rejet de l'hypothèse de racine unitaire

Tableau 11 : test de stationnarité des recettes fiscales en différence première

Valeur du test ADF	-5,22		
		Valeur critique à 1%*	-3,83
		Valeur critique à 5%*	-3,02
		Valeur critique à 10%*	-2,65

*Seuils critiques définis par McKinnon pour le rejet de l'hypothèse de racine unitaire

Les résultats permettent de conclure que la série est intégrée d'ordre 1. En outre, le test de cointégration de Johansen permet d'identifier une relation de long terme entre recettes fiscales et dépenses tel que l'indique le tableau 12 :

Tableau 12 : Test de cointégration entre les recettes fiscales et les dépenses publiques

Rang de la cointégration	Trace Statistic	Valeur critique à 5%
k=0*	42,95	20,26
k>1	7,87	9,16

k est le nombre de relation de cointégration

* correspond au rejet de l'hypothèse au seuil de 5%

La statistique de Trace indique l'existence d'une relation de cointégration entre les recettes et les dépenses à 5%.

En utilisant les recettes fiscales à la place de la totalité des ressources de l'Etat, le budget serait ainsi toujours soutenable et la crédibilité budgétaire serait assurée sur la période 1993-2013 d'après les résultats du test de cointégration. Il peut maintenant être procédé au test de la soutenabilité forte proposé par Quintos afin de déterminer la capacité des recettes fiscales à couvrir les dépenses publiques. La relation de long terme décrite en (7) devrait alors se réécrire de la manière suivante :

$$RF_t = \alpha + \beta G_t + \varepsilon_t$$

Où RF_t représentent les recettes fiscales

Les résultats des estimations de cette équation fournies par le test de Johansen sont présentés ci-dessous :

$$\log(RF) = \underset{(0,16)}{1,74} + \underset{(0,05)}{0,34} * \log(G)$$

Ce raisonnement aboutit à la même conclusion qu'en utilisant les recettes totales à savoir que le budget du Sénégal est faiblement soutenable sur la période 1993-2013. En effet, l'ajustement entre dépenses publiques et recettes fiscale est partiel. Le coefficient β mesuré à 0,34 traduit qu'une augmentation de 1% des dépenses publiques s'accompagne de 0,34% de recettes fiscales additionnelles. Ce taux d'ajustement reste toujours supérieur à celui obtenu pour la France en utilisant l'ensemble des ressources de l'Etat. Ce résultat reflète également le niveau confortable de recouvrement des recettes fiscales au Sénégal avec un taux de pression fiscale situé aux alentours 19% et qui est le plus élevé de la zone UEMOA.

En résumé, le budget du Sénégal est faiblement soutenable correspondant à un ajustement partiel des dépenses publiques par les recettes budgétaires de 0,57%. La même conclusion est dégagée en remplaçant les recettes budgétaires par les recettes fiscales avec une couverture de 0,34%. Le résumé des tests empiriques est présenté dans le tableau 13 :

Tableau 13: Résumé des tests de soutenabilité budgétaire

Test de stationnarité de ADF			Test de cointégration de Johansen	Conclusion
Variable	Niveau	Différence première		
Stock de la dette	Racine unitaire	Stationnaire		Condition nécessaire de soutenabilité remplie
Dépenses publiques	Racine unitaire	Stationnaire		
Recettes budgétaires	Racine unitaire	Stationnaire	Recettes budgétaires et dépenses publiques cointégrées $\log(R) = 1,1 + 0,57 * \log(G)$ <small>(0,17) (0,06)</small>	Soutenabilité faible
Recettes fiscale	Racine unitaire	Stationnaire	Recettes fiscales et dépenses publiques cointégrées $\log(R) = 1,74 + 0,34 * \log(G)$ <small>(0,16) (0,05)</small>	Soutenabilité faible

VI. CONCLUSION

Cette étude a examiné l'état de la crédibilité budgétaire au Sénégal sur la période 1993-2013. Les tests développés par Hamilton et Flavin (1986), Trehan et Walsh (1991) et Quintos (1995) qui sont des outils de référence permettant de vérifier la soutenabilité budgétaire à long terme ont été appliqués aux données du Sénégal.

Les résultats montrent que le budget est faiblement soutenable. En effet, l'ajustement des dépenses publiques par les recettes budgétaires est partiel ; le coefficient d'ajustement trouvé étant égal à 0,57. Ce résultat signifie qu'une augmentation de 1% des dépenses publiques est couverte par 0,57% de recettes budgétaires supplémentaires. Cependant, comparées aux estimations disponibles pour d'autres pays, celles du Sénégal révèlent une performance appréciable. Le Sénégal s'approche en effet des Etats Unis dont l'ajustement obtenu par Quintos (1995) sur la période 1950-1992 est de 0,6 et dépasse la France dont le taux de couverture est estimé à 0,24 sur la période 1978-2003.

La performance du Sénégal reste meilleure que celle de la France en substituant les recettes fiscales aux recettes budgétaires. Le coefficient d'ajustement obtenu dans ce cas est de 0,34. Bien que les résultats soient sensibles à la période d'estimation, il faut préciser que la crédibilité budgétaire a été testée sur une durée relativement longue, soit 20 ans comprenant aussi bien des phases de conjoncture favorable que des périodes de baisse de l'activité. Les progrès accomplis au niveau des régies financières au Sénégal en termes de modernisation et de simplification des procédures ainsi que les allègements de la dette extérieure ont largement contribué à ce résultat. Cependant, l'analyse descriptive des lois de finances a montré que l'exécution budgétaire est affectée par une faible discipline qui entame la transparence budgétaire, fragilise les institutions intervenant dans la préparation budgétaire et pourrait sérieusement compromettre l'atteinte des objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

Des mesures concrètes s'imposent pour corriger ces faiblesses. Il est ainsi recommandé de veiller à ce que le budget reflète le plus fidèlement possible les orientations stratégiques. Cela passe nécessairement par un réalisme des prévisions de recettes budgétaires et par une limitation des réaménagements budgétaires en cours d'année. Il faudrait également éviter de recourir aux financements anticipés par décret d'avances. Il est salutaire de constater que le Gouvernement n'en fasse plus recours depuis quelques temps. L'utilisation des outils tels que les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et les Cadres de Dépenses Sectoriels à Moyen Terme (CDSMT) est aussi à encourager pour améliorer sensiblement la qualité des prévisions de dépenses et faciliter la programmation budgétaire. Une plus grande rigueur s'impose également

dans le respect du calendrier budgétaire. En outre, bien que les lois de finances soient publiées sur les sites internet du ministère des finances, une diffusion du processus d'établissement du budget depuis les orientations stratégiques jusqu'à l'exécution en passant par les prévisions obligerait à respecter une certaine discipline. Enfin, le rôle, le pouvoir ainsi que la coordination des structures chargées de la vérification externe telles que l'Inspection Générale d'Etat, la Cour des Comptes et l'Assemblée Nationale doivent être renforcées. A cet égard, des efforts sont nécessaires pour respecter les délais de transmission des rapports de loi de règlement à la Cour des comptes. Des progrès sont toutefois à signaler à ce niveau puisque la note accordée au Sénégal par le dernier rapport PEFA datant de 2011 sur cet indicateur est passée de D en 2007 à B.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Afonso, A. (2005). "Fiscal Sustainability: The Unpleasant European Case". *FinanzArchiv / Public Finance Analysis*, Vol. 61, No. 1 (2005), pp. 19-44. Afonso, A. and C. Rault (2007). What Do We Really Know about Fiscal Sustainability in the EU?, ECB Working Paper Series, No. 820.

Alt, J., Lassen, D. D. et Wehner, J. (2012). Moral Hazard in an Economic Union: Politics, Economics, and Fiscal Gimmickry in Europe. Political Science and Political Economy Working Paper Department of Government London School of Economics No. 5/2012

Artus, P. (1997). Rigueur budgétaire, crédibilité des politiques budgétaires et comportement de consommation. *Revue économique*. Volume 48, n°3, 1997. pp. 481-493.

Beetsma, R., Giuliadori, M. et Wiertz, P. (2009). Planning to cheat: EU fiscal policy in real time. University of Amsterdam; University of Amsterdam; De Nederlandsche Bank

Bos, F. and Teulings, C. (2010), Lessons from the Netherlands, Paper to Conference on Independent Fiscal Institutions, March 18-19, Fiscal Council Republic of Hungary, Budapest.

Claeys, P. (2007). Sustainability of EU fiscal policies: A panel test (Documents de Treball 2007/02). Institut de Recerca en Economia Aplicada, University of Barcelona.

Curristine, T., J. Harris et J. Seiwald (2013): "Case studies of fiscal councils – Functions and impact." *IMF Policy Paper*. Washington, D.C.: The International Monetary Fund. Schaechter et al, 2012

De Castrof., J.-M. González-Paramo et P. Hernández de Cos (2001). Evaluating the dynamics of fiscal policy in Spain: Patterns of interdependence and consistency of public expenditure et revenues. Banco De España, Documento de Trabajo, n° 0103

Frankel, J.A. (2011): "Over-optimism in forecasts by official budget agencies and its implications." *Oxford Review of Economic Policy*, 27(4): 536–562.

HAKKIO C. et M. RUSH (1991). Is the budget deficit 'too large'? *Economic Inquiry*, 29(3), pp. 104-118.

Hamilton, J., et Flavin, M. (1986). On the limitations of government borrowing: A framework for empirical testing. *American Economic Review*, 76(4), 808-816.

Horváth, B. et Székely, István P. (2003). "The Role of Medium-Term Fiscal Frameworks for Transition Countries: The Case of Bulgaria". *Emerging Markets Finance & Trade*, Vol. 39, No. 1, The Role of Fiscal Reforms in the Transition (Jan. - Feb., 2003), pp. 86-113.

INSEE (2004). LA DETTE PUBLIQUE EN FRANCE : la tendance des vingt dernières années est-elle soutenable ? Dossier la dette publique, l'Economie française, 2004-2005

Keynes, J. (1923). "A tract on monetary reform". In the collected writings of John Maynard Keynes, vol. IV, London: Macmillan, (1971 edition).

Jonung, L. and M. Larch (2006). Improving Fiscal Policy in the EU: the Case for Independent Forecasts, *Economic Policy* 21, 47, 491-534.

Perivier-Timbeau, H. (2003). Les mesures d'incitation au travail des personnes peu qualifiées. HAL Id: hal-00972680

Persson, T. et Tabellini, G. (1996). Federal Fiscal Constitutions : Risk Sharing and Moral Hazard. *Econometrica*, *Econometric Society*, Vol 64 (3), pages 623-46, May

Trehan, B., et Walsh, C. (1991). Testing intertemporal budget constraints: Theory and applications to U.S. federal budget and current account deficits. *Journal of Money Credit and Banking*, 23(2), 206- 223.

Quintos, C. (1995). Sustainability of the deficit process with structural shifts, *Journal of Business and Economic Statistics*, 13(4), pp. 409-417.

Von Hagen, J., (1998). European Experience With Fiscal Initiatives: Fiscal Institutions, Maastricht Guidelines, and EMU, in Thomas J. Courchene and Thomas A. Wilson (eds.), *Fiscal Targets and Economic Growth*. Kingston:J Deutsch Institute.

Von Hagen, J. (2010). The Scope and Limits of Fiscal Councils. Paper presented at the Conference on Independent Fiscal Councils, Budapest

Von Hagen, J. et G. Wolff (2006), "What do deficits tell us about debts? Empirical evidence on creative accounting with fiscal rules", *Journal of Banking and Finance*, 30, 3259-79.